

Rapport de la commission des finances préavis No. 11 relatif au budget 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent préavis No. 11 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances (Cofin) composée de :

M. Jean-Claude Bays
M. Laurent Dorand
M. François Martignier
M. Daniel Richard
M. Pascal Colombo
M. Eric George
M. Laurent Bardet

s'est réunie le 7 septembre 2023.

M. Pascal Colombo était excusé.

Remerciements

La commission remercie vivement *M. Cédric Marzer*, vice-président du comité de direction (CoDir), *M. Alain Meylan*, chef de station et *M. Michel Félix* boursier pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 7 septembre.

Délibération

La commission n'a pas de remarques ou informations complémentaires à apporter aux explications détaillées du Codir dans le préavis. La commission rappelle que les postes du budget sont commentés en détail dans le préavis.

Nous reformulons nos commentaires quant à l'obligation d'investir pour que la station actuelle soit maintenue en parfait état de fonctionnement. Ainsi nous pourrions bénéficier de sa pleine capacité de traitement pour les 40'000 EH prévus.

Nous nous permettons de reprendre un point soulevé les années dernières durant la rédaction de ce même préavis, ainsi que les discussions durant les assemblées et qui reste d'actualité. L'augmentation continue de la charge de notre STEP, pourrait être ralentie par la mise en place de réseau séparatif encore manquant dans les différentes communes et permettrait de soulager la charge de celle-ci avant qu'elle n'atteigne la saturation.

Le budget 2024 de l'APEC se trouve finalement très semblable à celui de 2023 et ne demande pas plus de commentaire, exception faite pour les amortissements, qui voit une légère progression en comparaison du budget 2023. Cette différence se chiffant à CHF 90'000.00.

De manière générale, les montants inscrits au budget sont dans la continuité de l'année précédente, paraissent pertinents, conservateurs et suffisants pour prendre en considération les besoins potentiels liés à la bonne marche de l'activité. Nous notons que le budget a été fait de manière à garder des prix de l'énergie élevés afin de ne pas avoir de mauvaise surprise au moment de boucler l'exercice 2024.

Le budget global de la gestion de la STEP de CHF 4'794'238.00.- augmentera de CHF 100'733.- par rapport au budget 2023 et de CHF 1'313'642.66, par rapport aux comptes 2022, la CoFin voit dans ces chiffres un retour à la normale avec une augmentation négligeable, plus en ligne avec les années passées.

Le CoDir ainsi que la CoFin rendent attentif les membres du conseil que les coûts par EH vont augmenter alors que nous nous approchons de plus en plus des dates importantes quant au développement, à la réalisation et à la mise en fonction de la nouvelle STEP.

Pour rappel, la différence des montants entre le budget global et la participation des communes avec la taxe pour micropolluant représente l'excédent des charges ou des recettes de l'exercice.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

Vu le préavis no 11 relatif au projet de budget de l'exercice 2024;
ouï le rapport de la commission des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'accepter le projet de budget de l'exercice 2024 tel que présenté par le comité de direction.

Pour la Commission des finances (CoFin):

M. Jean-Claude Bays

M. Laurent Dorand

M. François Martignier

M. Daniel Richard

M. Pascal Colombo

M. Eric George

M. Laurent Bardet

Gland, le